

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5844>



Bac BLANQUER : ça se précise... dans la confusion !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 -



Date de mise en ligne : lundi 14 octobre 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Compte-rendu du Groupe de Travail sur la mise en place des E3C

(Epreuves Communes de Contrôle Continu)

du jeudi 10 octobre 2019 au rectorat

Etaient présent.e.s :

Pour le rectorat, Isabelle Chazal Secrétaire Générale, Agnès Béné-Colnet Cheffe de la Division des Examens et Concours et Fabien Lemaître chargé des candidats en situation de handicap ;

Pour le SNES-FSU : Isabelle Cheviet et Pierre Giezek et 3 représentant.e.s pour l'Unsa, 2 pour FO et 1 pour le Sgen.

La Secrétaire Générale a précisé que c'était un GT inédit pour la mise en place du nouveau Bac. Le rectorat veut nous entendre car les négociations continuent avec le nouveau Dgesco Edouard Geffray.

Ce sera un GT « pratico pratique », le rectorat souhaitant que les organisations syndicales réservent leurs déclarations pour les instances officielles du CTA (le 7/11) ou le CAEN (8/11).

Elle nous informe de la demande des chefs d'établissement d'avoir la liberté d'organisation dans la plage d'examen et qu'il n'y ait pas de banalisation pour faire passer les E3C (unanimité des 3 syndicats de CE : Snpden-Unsa, Id-Fo et Cfdt).

Mme Chazal rappelle les principes de la réforme du bac que nous connaissons déjà (simplifier l'examen, redonner du sens et mieux valoriser le parcours des élèves ! ...) et donne enfin les dates des E3C :

Session 1 : du 20 janvier au 12 février 2020, corrections comprises !

Nous avons demandé plus de temps notamment pour corriger puisque nous ne serons pas libérés des cours d'autant plus que l'harmonisation académique devra avoir lieu le 13 mars 2020.

Session 2 : pas de dates fixées pour l'instant mais les sujets devraient être accessibles le 1er mars pour une harmonisation le 12 juin 2020.

Nous faisons remarquer que les E3C et les épreuves de terminales sont proches cette année et demandons à ce que ce ne soit pas les mêmes correcteurs.

Le principe d'une indemnisation n'est pas arrêté à ce jour : au forfait ou à la copie ? si il y a une indemnisation...

Choix de 3 sujets (principal, secours et rattrapage) par le CE : il devrait permettre l'accès à la banque nationale de sujets aux enseignants concernés pour qu'ils fassent la sélection des 3 sujets.

Les sujets ne seront donc pas en accès libre pour les enseignants et donc encore moins pour les élèves (comme s'y était pourtant engagé le ministre).

Départ des 2 collègues de FO à 15h10 qui estiment qu'il n'est pas possible de dialoguer.

Nous sommes restés.

A défaut de pouvoir faire annuler ces E3C (demande du Snes-Fsu) nous avons développé nos arguments notamment pour la banalisation de 3 demies journées pour les 3 E3C de janvier (H.-G., L.V. A et B) afin de garantir de bonnes conditions de passage de ces épreuves du Bac.

Nous avons posé des questions très concrètes : en cas de non banalisation, que faire si un élève demande à sortir, si un élève triche ? ... Réponse du rectorat : c'est du ressort du chef d'établissement !

L'Unsa et le Sgen nous ont soutenu bien que les syndicats de chefs d'établissement de l'Unsa, de FO et du Sgen soient tous d'accord pour une organisation au local sans banalisation.

Reste à voir si le rectorat rédigera une lettre de recommandation aux chefs d'établissement allant dans le sens d'une banalisation (avec donc des salles disposées en mode examen, 2 surveillants par salle + dans les couloirs...).

Bref, histoire de ressembler quand même un peu (au moins dans la forme) à des épreuves nationales !

Voilà, 2 heures de GT pour essayer de démontrer que « le machin » ne simplifie pas du tout l'organisation du Bac bien au contraire !

Le renvoi au local risque bien de se traduire par un Bac local (comme le Snes-Fsu l'affirme depuis l'annonce de la réforme) avec tous les risques de contestations au Tribunal Administratif de la part des élèves et de leurs familles.

Nous avons alors demandé au rectorat : si le Bac est local, est-ce le chef d'établissement qui sera au T.A. ? Pas de réponse...

Isabelle Cheviet et Pierre Giezek

Post-scriptum :

État des discussions au niveau national : [Le ministre fait exploser le bac](#)